

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - Acquisition de la propriété bâtie sise rue des Quatre Castéra appartenant à l'indivision BASTARD de CRISNAY - Cession partielle des espaces naturels à la Commune de Bègles - Décisions

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'indivision BASTARD de CRISNAY est propriétaire sur la commune de BEGLES d'un vaste ensemble immobilier partiellement bâti d'environ 2,9 HA, situé à l'angle de la rue des Quatre Castéra et de la voie autoroutière longeant la Garonne, classé au PLU en zone N2C.

Cette propriété dont la famille BASTARD de CRISNAY souhaite aujourd'hui se défaire, supporte deux petites maisons d'habitation avec dépendances ainsi qu'une maison de maître d'environ 600 m² de surface utile, le surplus étant constitué d'une prairie naturelle d'un seul tenant pour une superficie de l'ordre de 2 HA.

En présence de cette opportunité il est très vite apparu à notre Etablissement et à la Municipalité de Bègles que la maîtrise dans un cadre amiable de ce ténement permettrait de répondre aux enjeux d'aménagement très forts qui sont d'ores et déjà recensés sur ce segment de rocade en façade de Garonne et en sortie du pont François Mitterrand.

En effet ce secteur de BEGLES a été identifié comme particulièrement stratégique à la fois pour le développement urbain dans le cadre de la valorisation de cette porte d'agglomération mais également pour la préservation des équilibres écologiques et la gestion du risque inondation.

En considération de ces objectifs il est proposé d'acquérir cette propriété sachant que la Ville de Bègles a demandé à pouvoir bénéficier du portage foncier sur deux ans maximum pour la prairie de 2 HA précitée qu'elle rachètera à son prix de revient de mise en réserve foncière étant précisé que son actuelle valeur est fixée à 242 400 euros par France Domaine.

Il est précisé également que la Ville de Bègles s'engage aux côtés de l'Etablissement communautaire pour garantir le retour sur investissement, sur quatre ans, du solde de la réserve foncière.

Si vous en êtes d'accord ce bien immobilier pourrait donc être acquis au prix global de 1 130 600 euros net vendeur, s'inscrivant dans le cadre de l'avis de France Domaine du 18 juin 2010 et qui a été accepté par l'indivision BASTARD de CRISNAY.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Urbanisme

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La localisation géo-stratégique de la propriété BASTARD de CRISNAY à BEGLES rend son acquisition judicieuse en permettant d'une part à notre Etablissement de dessiner la morphologie urbaine de ce secteur d'entrée d'agglomération et d'autre part en permettant à la Ville de Bègles de conserver l'identité naturelle des espaces non bâtis de ladite propriété.

DECIDE

Article 1 : La propriété bâtie appartenant à l'indivision BASTARD de CRISNAY (Madame Jacqueline de CAZES veuve BASTARD de CRISNAY – Monsieur Arnaud BASTARD de CRISNAY – Madame Maryelle BASTARD de CRISNAY épouse DOCHE de la QUINTANE) sise à BEGLES rue des Quatre Castéra, cadastrée BI 257 pour 28 546 m² environ, est acquise par la Communauté Urbaine de Bordeaux au prix de 1 130 600 euros net vendeur dans le cadre de l'avis de France Domaine du 18 juin 2010.

Article 2 : La Communauté Urbaine de Bordeaux assure un portage foncier des espaces naturels d'environ 20 200 m² et ce, pour une durée de deux ans maximum, délai au-delà duquel cette emprise sera cédée à la Ville de Bègles au prix de revient de la mise en réserve foncière.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer les actes à intervenir et tous autres documents afférents à cette transaction.

Article 4 : Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours : Chapitre 21, Compte 2115, Fonction 8240, CRB A 430, Programme HAC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2011

M. JEAN TOUZEAU